Réunion du

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Mardi 10 septembre 2019)

Participants

Noms	Fonctions	Participation
Gérald RIGAUD	Membre du CA & Président	*Présent*
Max VERNE	Membre du CA & Vice-Président	*Présent*
Sylvie BESSE	Membre du CA & Trésorière	*Présente*
Greg HINDSON	Membre du CA & Secrétaire	*Présent*
Jezequel LANGLET	Membre du CA & Secrétaire Adj.	*Absent*
Alain SOUHELEAU	Membre du CA	*Présent*
Jean BARRE	Membre du CA	*Présent*
Thierry BERRIO	Membre du CA	*Présent*
Jean-Pierre PIZARD	Membre du CA	*Excusé*
Jean Louis DALMAU	Membre du CA	*Présent*
Gabriel POULIGNIER	Membre du CA	*Présent*
Laurent CHAMBON	Responsable Pédagogique	*Présent*
William DJOKO	Correspondant Sécurité Prévention	*Absent*

Ordre du jour :

1. Aspects Financiers
2. Aspects Activité
3. Aspects Administratifs
4. Aspects Formation
5. Aspects Sécurité & Prévention
6. Autres aspects

Contact / Questions / Commentaires : ***ac.enac.secretariat@gmail.com***

1. Bilan financier *(--> Trésorière)*

- ✓ *Les chiffres :*

Cotisation Annuelle :
2019 : 3 670 €
2018 : 3 650 €

Frais de fonctionnement :
2019 : 12 510 € (90 € pour tout le monde)
2018 : 8 200 € (30 € pour les élèves ENAC et 90 € pour les autres)

Assurance casse :
2019 : 4 200 € non utilisés à ce jour
2018 : 1 886,40 (3 480 € - 1 593,60 € utilisés)

Engagement associatif :
2019 : 3 330 € (3 480 – 150 € remboursés à ce jour)
Pas d'engagement associatif en 2018

Livret de progression :
2019 : 1 330 € (Pas encore de reversement à Cap Logiciel pour 2019)
2018 : 140 € (Reversement à Cap Logiciel : 60 €)

Prêts :
Portes et électricité : Reste à rembourser 12 690 € - Fin du remboursement le 05/12/21 (Remboursement mensuelle : 450 €)
Avion : Remboursement terminé depuis août 2019

Comptes pilotes 2019 :
Créditeurs : 27 026.92 €
Débiteurs : 12 302.69 € (27 149,34 € - 14 846,65 € DGAC)

- ✓ *Commentaires en séance :*
  - *Problématique de soldes pilotes négatifs → demande auprès d'Aerogest permettant d'optimiser la sécurité du système*
  - *Audit : Suite au bilan « déficitaire » de l'exercice 2018 présenté par notre ancien comptable lors de l'Assemblée Générale du mois d'avril 2019, la trésorière a demandé un audit de nos comptes 2018 à notre nouveau comptable afin d'avoir une explication sur le solde négatif. Il en ressort qu'il s'agit d'une perte d'exploitation due aux nombres d'heures de vol qui n'ont pas été faites principalement pour cause météo et non d'un déficit de trésorerie. (Cf C/R joint).*
- ✓ ***Vote de confiance à la trésorière*** *: Au vu des éléments fournis, la trésorière a demandé aux membres du CA un vote de confiance la concernant.*

  → confiance accordée à l'unanimité.

- ✓ *Besoin d'un trésorier adjoint → Gérald Rigaud*

2. Bilan d'activité *(--> Président)*

Bilan d'activité (à ce jour) par avion :

- ✓ *F-RL :288 hdv*
- ✓ *F-AC :265 hdv*
- ✓ *F-VL 296 hdv*
- ✓ *F-VY 271 hdv*
- ✓ *F-XU 242 hdv*
- ✓ *F-EO 64 hdv*
- ✓ *F-MM 189 hdv (prêté à l'AC AFR pour 1 mois)*
- ✓ ***Total*** *1600 hdv*
  - *soit +518 hdv / 2018*
  - *soit +158 hdv / 2017*

3. Bilan des inscriptions *(--> Secrétaire)*

- ✓ *A ce jour :* ***171 membres*** *à jour de leur cotisation 2019*
  - *Ventilation par sexe :*
    - *151 hommes*
    - *20 femmes*
  - *Ventilation par catégorie :*
    - *96 membres normaux*
    - *51 membres DGAC*
    - *18 élèves ENAC*
    - *6 membres Airbus*

4. Bilan formation *(--> Responsable Pédagogique)*

- ✓ *520h de formation au 24/08*
- ✓ *(630h en 2018)*
- ✓ *Ratio formation stable d'une année sur l'autre*
- ✓ *Orienter les inscrits vers le LAPL en première intention (sauf besoins particuliers)*

Vols découvertes

- ✓ *Voir document de travail soumis par le Responsable Pédago*
- ✓ *Ces aspects devraient donner lieu à une mise à jour du Règlement Intérieur (cette question sera abordée lors du prochain CA)*

5. Bilan Sécurité & Prévention *(--> CSP)*

- ✓ *CSP Absent*

6. Points spécifiques

6.1 Fonctionnement de l'association

- ✓ *Bilan (insatisfaisant) du dispositif "Engagement Associatif"*
- ✓ *Pistes alternatives:*
  - *Éventuel dispositif bénévole plus efficace ? (toutes suggestions bienvenues…)*
  - *Engager une étude de faisabilité / recours éventuel à un salarié à mi-temps ?*
- ✓ *Malgré le constat de dysfonctionnement par le secrétaire, certains membres du CA estiment qu'il reste souhaitable de rechercher un mode de fonctionnement reposant sur le bénévolat des membres.*
- ✓ *La proposition de recours à l'emploi d'un salarié (à mi temps) n'a pas reçu un soutien massif de la part des personnes présentes. En effet pourrait se traduire par une augmentation du prix des heures de vol pouvant atteindre 10€ / heure (sans tenir compte des éventuelle aides de Pole Emploi). Quoiqu'il en soit, le principe d'une étude de faisabilité sur le sujet a été rejeté.*
- ✓ *Certains membres du CA présent se sont proposé afin d'assurer la tenue de quelques permanences en Octobre & Novembre (période d'inscriptions de élèves ENAC). Les dates de permanences convenues sont consultables sous l'onglet « Agenda » du site internet du club.*

***PS** : Le rôle des membres du Conseil d'administration est de veiller à maintenir des coûts de l'heure de vol raisonnable de manière à pérenniser l'avenir de l'aéroclub en faisant appel au bénévolat tout en minimisant les dépenses inutiles (comme la majorité des autres aéroclubs le pratiquent) . Toute personne souhaitant participer à la vie associative de l'aéroclub peut se manifester en envoyant un mail à : ac.enac.president@gmail.com.*

6.2 Rencontre avec le Trésorier du CAPAM

- ✓ *Objectif : réflexion & partage de bonnes pratiques*
- ✓ *Date prévue : Lundi 23/09 matin à Mérignac*
- ✓ *Participants : Greg Hindson, Sylvie Besse, Gérald Rigaud …..*

***PS** : dans les jours suivant la réunion, en coordination avec le trésorier du CAPAM, il a été convenu de reporter cette rencontre au 04/10/2019.*

Gmail **Trésorière Aéroclub ENAC <ac.enac.tresorier@gmail.com>**

(aucun objet)

1 message

SARTRE Pierre <PISARTRE@cabinet-sartre.com> 30 août 2019 à 17:54
À : "ac.enac.tresorier@gmail.com" <ac.enac.tresorier@gmail.com>

Bonjour Sylvie,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, veuillez trouver ci-dessous une analyse rapide du bilan 2018.

Vous avez effectué moins d'heures de vol donc vos recettes ont baissé de 16 % soit de 48 520 €.

Parallèlement le total du poste « autres charges et charges externes » a très peu varié puisqu'il est de 252 438 € (263 018- 9 580 de transfert de charges) en 2018 contre 253 871 € en 2017.

Ceci s'explique par le fait que, malgré une diminution des heures de vol, le cout du carburant et de la maintenance ne cessent d'augmenter ces dernières années.

De ce fait votre résultat 2018 est cohérant :

En 2017 vous aviez un bénéfice de 15 933 €, en 2018 une perte de 36 202 € soit une variation de 52 136 €.

Cette variation correspond pratiquement à la diminution des 48 520 € de vos recettes.

J'ai remarqué que l'acompte de 4 353 € des 8,33 avait passé en charges en 2018, ce qui est une erreur puisqu'elles doivent être immobilisées en 2019.

La perte de 2018 n'affecte pas votre trésorerie puisqu'elle correspond au montant des amortissements qui sont de 35 261 €.

Cette perte, sur un exercice n'est pas inquiétante, il ne faut pas que cela perdure.

Au passif du bilan vous avez un total de capitaux propres de 135 664 € ce qui représente la richesse de votre association.

En effet le total de vos actifs est de 209 855 € et vos dettes sont de 74 191 € soit un delta de 135 664 €.

N'hésitez pas à me contacter si je n'ai pas été assez clair.

Bien cordialement

Pierre SARTRE

Expert-comptable associé

CABINET Sartre Expertise Comptable

MONTPELLIER OUEST
Centre d'affaires le Gua
3 rue de l'industrie
34880 LAVERUNE
Tel. : 04 67 47 36 42

MONTPELLIER EST
720 avenue de Montpellier
(route départementale 613)
34740 VENDARGUES

www.cabinet-sartre.com

Suivez-nous sur :

Membre de : CABEX Morison KSi



L'équipe du Cabinet Sartre relève le défi !

Aidez-nous dans la course au don





2e ÉDITION

Les dons collectés servent à financer des projets innovants (Human Lab Saint Pierre) pour les enfants malades ou en situation de handicap

AEROCLUB DE L'ENAC
Gestion de l'activité vols de découverte
Version 1 03/07/2019

Objet : Le présent document répond à l'exigence réglementaire en matière de documentation et gestion des risques du règlement (UE) n°965/2012, telles que traduites dans l'arrêté du 18 août 2016 (JORF n°0194 du 21 août 2016)

Rappel des conditions des vols de découverte :

- Vol circulaire de moins de 30 mn du décollage à l'atterrissage, ne s'éloignant pas plus de 40 km du point de départ
- Activité marginale ne dépassant pas 8% de l'activité totale annuelle (hors manifestation aérienne et journées portes ouvertes)
- Bilan annuel de l'activité
- Pas de publicité à titre onéreux ou démarchage
- Vol en patrouille interdit
- 4 passagers au maximum
- Conditions pour les pilotes : membre majeur de l'aéroclub, LAPL ou PPL, 200 hdv depuis obtention de la licence, 25 hdv au cours des 12 mois précédents, conditions d'expérience récente pour emport de passager selon FCL

Personne désignée pour assurer la sécurité des vols :
Le président, le responsable pédagogique ou le responsable sécurité des vols de l'aéroclub désignent un responsable sécurité des vols pour une manifestation donnée. Par défaut, le responsable pédagogique est le responsable désignée.
Si les vols sont effectués au profit d'une association, qui a désigné un responsable sécurité des vols, ce dernier remplit la fonction en lieu et place du responsable pédagogique de l'aéroclub. Les tâches du responsable sécurité des vols décrites dans le présent document sont alors transférées au responsable sécurité de l'association au profit de laquelle les vols sont effectués.

Aéronefs utilisables :
L'ensemble des aéronefs déclarés par le DTO dans le cadre de son agrément sont utilisables pour cette activité.

Sites :
L'activité est effectuée au départ de l'aérodrome de Toulouse Lasbordes.

Procédures mises en oeuvre :
Un programme des vols est défini comportant un nombre de créneaux de 45 mn minimum par rotation.
Le contrôle d'aérodrome est informé au préalable de la plage horaire des vols par le responsable assurant la sécurité des vols.
Les pilotes reçoivent du responsable sécurité des vols un briefing adapté à leur expérience, comportant au minimum une information sur le présent document, un rappel sur la nécessité d'un briefing des passagers par le pilote au départ de chaque vol, les trajectoires des vols prévus, et tout point particulier (TEM) au jour de la manifestation.
Les pilotes FI sont dispensés d'un tel briefing.
Le briefing passager peut être remplacé par un briefing collectif effectué par le responsable de la sécurité ou un des pilotes désignés par le responsable sécurité, si la convocation des passagers s'y prête.
Une présentation détaillée sur le briefing passager est jointe en annexe du présent document, pour aider les pilotes à construire leur propre briefing passager.
Tout briefing passager comporte au minimum l'explication des procédures d'embarquement/débarquement, une information sur la position du passager avant dans les phases décollage/atterrissage (interférence avec les gouvernes), l'utilisation des ceintures de sécurité, les dispositifs de secours et procédures en cas d'urgence, l'interdiction de déposer des objets au sol en place avant.
Le responsable de la sécurité définit la répartition des passagers par créneau.
Les pilotes sont responsables du respect des masses et centrages pour chaque vol.

Conditions pour les pilotes :
Les pilotes autorisés à voler selon le règlement intérieur de l'aéroclub au jour de la manifestation, remplissant les conditions d'expérience de l'arrêté du 18 août 2016 section 3, articles 10 à 12, et les conditions d'expérience récente pour l'emport de passager (voir Rappel ci-dessus) peuvent participer à l'activité.

Politique de sécurité – gestion des risques :
Le responsable de la sécurité des vols s'informe de l'expérience des pilotes participants (en particulier en matière de vols avec passager) pour adapter son briefing.
Tout briefing des passagers comporte au minimum l'explication des procédures d'embarquement/débarquement, une information sur la position du passager avant dans les phases décollage/atterrissage (interférence avec les gouvernes), l'utilisation des ceintures de sécurité, les dispositifs de secours et procédures en cas d'urgence, l'interdiction de déposer des objets au sol en place avant.

L’attention des pilotes est appelée sur les caractéristiques particulières des machines dans le cadre des vols avec passager :

- DR400 :
  - Tige de verrouillage de la verrière lors de l’embarquement/débarquement – risque de collision avec la tête
  - Blocage du manche par les objets posés au sol – les effets personnels du passage avant ne doivent en aucun cas être posés sur le plancher
- TB10 :
  - Vérin d’ouverture des portes n’assurant pas de verrouillage, risque de fermeture brutale de la porte (ne pas laisser l’avion porte levée avec passager à bord, ne pas laisser le bras sur le cadre de porte)